



Association du Pays Larzac Cœur d'Hérault
Domaine de la Tour
34800 NEBIAN

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 12 Février 2004

Monsieur Louis VILLARET, Président de l'Association assure la présidence de la séance.

Il constate que le nombre de membres présents ou représentés permet de dépasser le quorum et que, par conséquent, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Alain CAMOIN, Commissaire aux comptes, assiste également à la réunion.

Les membres reconnaissant qu'ils ont été régulièrement convoqués, le Président donne lecture de l'ordre du jour :

- examen et approbation du rapport d'activité 2003
- examen et approbation du rapport d'orientation 2004
- examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003
- affectation du résultat de l'exercice 2003
- examen et approbation du budget prévisionnel 2004
- fixation des cotisations 2004

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

– **Examen et approbation du rapport d'activité 2003 (cf. diaporama page 4 à la page 19)**

Concernant les rapports avec la Communauté de communes du Lodévois, le Président fait remarquer que la Charte de Pays a été très majoritairement approuvée à l'échelle du Pays (cf. diaporama page 5 à la page 7). Malgré 8 contacts au cours des 10 derniers mois, il existe encore un point d'achoppement avec la Communauté de communes du Lodévois au sujet de l'organisation et du fonctionnement du Pays. La Communauté de communes du Lodévois a reconnu être d'accord sur les objectifs et les orientations contenus dans la Charte de Pays, ce qui est essentiel. Le Président fait remarquer que cela fait trois ans que la phase de préfiguration est enclenchée et qu'il est maintenant urgent d'avancer pour conclure un contrat de Pays avant le 31 décembre 2004. Il n'est pas question de forcer la Communauté de communes du Lodévois à accepter des options auxquelles elle ne consent pas. A l'inverse, il ne serait pas normal que par son attitude les autres collectivités, qui regroupent 85 % de la population du Pays, soient bloquées et pénalisées.

De toutes les façons, la dynamique enclenchée continuera et la porte restera ouverte à ceux qui voudront s'y joindre. Le temps est maintenant celui de l'action.

Concernant les services publics, et plus particulièrement la présence des services postaux en milieu rural, Manuel DIAZ fait part de ses inquiétudes. Il insiste sur la nécessité d'être solidaire au delà de chaque commune à l'échelle du Pays. Le Président et Manuel DIAZ soulignent que si le Pays avait été déjà en place, cela aurait facilité ce type de solidarité et ainsi pesé de manière plus efficace face au problème des fermetures de perception.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité 2003 approuve à l'unanimité le rapport d'activité 2003 (diaporama power point ci-annexé).

(Pour : 27 ; Contre : 0 ; Abstention 0)

– **Examen et approbation du rapport d’orientation 2004 (cf. diaporama page 22 à la page 30)**

Sophie VALIN, de l’Association PAIS fait remarquer qu’il existe un problème aigu de croissance urbaine qui fait résider un enjeu majeur au niveau du devenir du foncier agricole. Il est proposé de créer un groupe de travail spécifique sur la problématique du foncier agricole et un sur une politique d’urbanisme coordonnée. Cette proposition de création de groupes de travail est retenue pour être intégré au rapport d’orientation qui sera soumis au vote.

L’Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d’Administration relatif aux prévisions concernant l’année 2004 approuve à l’unanimité le rapport d’orientation 2004 (résumé ci-annexé).

(Pour : 27 ; Contre : 0 ; Abstention 0)

Bernard SOTO a quitté la séance et a donné pouvoir à Louis VILLARET.

– **Examen et approbation des comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2003 (cf. PJ)**

L’Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d’Administration et le rapport du Commissaire aux Comptes relatifs à l’exercice clos le 31 décembre 2003, approuve à l’unanimité les comptes annuels présentés et ci-annexés.

En conséquence, elle donne pour l’exercice clos le 31 décembre 2003 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

(Pour : 27 ; Contre : 0 ; Abstention 0)

– **Affectation du résultat**

Le résultat de l’exercice clos le 31 décembre 2003 s’élève à 49 942,00 euros.

L’Assemblée Générale approuve à l’unanimité la proposition de l’affecter en report à nouveau.

(Pour : 27 ; Contre : 0 ; Abstention 0)

– **Examen et approbation du budget prévisionnel 2004 (cf. B)**

Après présentation du projet de budget prévisionnel et explications sur son contenu, l’Assemblée approuve à l’unanimité le budget présenté ci-annexé d’un montant total de 163 227,00 euros.

Il est précisé que les actions feront l’objet d’un plan de financement spécifique et indépendant.

La somme de l’autofinancement des actions (social - zone d’activités) sera soumise à une délibération complémentaire des Communautés de communes et des communes.

(Pour : 27 ; Contre : 0 ; Abstention 0)

– **Fixation du montant des cotisations 2004**

En conformité avec le bilan prévisionnel 2004, la cotisation proposée (identique à celle de 2003) est de 69 c. d’euros par an et par habitant pour les Communautés de communes et pour les Communes.

Concernant les membres du collège Partenaires de l’Association, la cotisation proposée est de 10 euros forfaitaire.

L’Assemblée approuve à l’unanimité le montant des cotisations annuelles 2003.

(Pour : 27 ; Contre : 0 ; Abstention 0)

Plus rien n’étant à l’ordre du jour, le Président lève la séance.

Fait à Nébian, le 11 mars 2003

Monsieur Louis VILLARET

Madame Marie-Christine BOUSQUET

Le Président

La Secrétaire

Association du Pays Larzac Cœur d’Hérault

Domaine de la Tour 34800 NEBIAN : 04.67.44.39.74 / Fax : 04.67.44.38.97 / e-mail : pays-lch@wanadoo.fr